



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des langues officielles

LANG • NUMÉRO 058 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 1^{er} novembre 2012

Président

L'honorable Michael Chong

Comité permanent des langues officielles

Le jeudi 1^{er} novembre 2012

• (1100)

[Français]

Le président (L'hon. Michael Chong (Wellington—Haltown Hills, PCC)): Bienvenue au Comité permanent des langues officielles. Nous tenons notre 58^e séance en ce jeudi 1^{er} novembre 2012. Conformément à l'article 108 du Règlement, nous sommes ici pour l'étude sur la dualité linguistique lors des célébrations du cent cinquantième de la Confédération du Canada en 2017.

Aujourd'hui, nous recevons des témoins de trois groupes. Nous entendons d'abord Mmes Kenny et Côté, de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, puis MM. Couture et Groulx, de la Fédération de la jeunesse canadienne-française,

[Traduction]

ainsi que M. Thompson et Mme O'Donnell du Quebec Community Groups Network. Bienvenue à tous.

Nous commencerons par la déclaration préliminaire de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.

[Français]

Mme Marie-France Kenny (présidente, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada): Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, bonjour.

D'abord, merci d'avoir invité la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada à comparaître dans le cadre de votre étude sur les célébrations du 150^e anniversaire de la Confédération canadienne en 2017. C'est toujours un plaisir de me retrouver devant vous.

Aujourd'hui, grâce aux dernières données du Recensement de 2011, je ne vais pas vous dire que je viens au nom des 2,5 millions, mais plutôt des 2,6 millions de citoyens et citoyennes de langue française vivant dans neuf provinces et trois territoires. Je vais vous présenter quelques idées sur la façon dont on pourrait faire de ces célébrations l'événement d'une génération.

C'est la deuxième fois cette année que nous avons le privilège d'aborder ce sujet avec les parlementaires. La FCFA a déjà comparu plus tôt cette année dans le cadre de l'étude de vos collègues du Comité permanent du patrimoine canadien sur les fêtes du 150^e anniversaire. D'ailleurs, nous avons pris connaissance des recommandations de ce comité. J'y reviendrai plus tard dans ma présentation.

Comme entrée en matière, je vous livre la citation suivante:

[...] le Canada est ce qu'il est aujourd'hui parce nous avons appris à accepter nos différences, à les célébrer, à nous en servir pour devenir plus forts, et parfois à regarder au-delà de ce qui nous différencie, vers nos valeurs et nos aspirations communes qui sont la liberté, la démocratie et la justice pour chaque personne et pour toutes les communautés.

C'est une citation du premier ministre du Canada qui provient d'un discours livré à Beaubassin, le 29 août dernier.

Il y a dans ces mots l'essence de la vision que propose la FCFA pour le 150^e anniversaire: une vision de partage, d'échange et de dialogue qui met l'accent sur l'importance de saisir toutes les occasions de resserrer les liens entre toutes ces composantes du Canada.

En effet, si la dualité linguistique et la diversité culturelle sont aujourd'hui largement reconnues par le gouvernement et par les Canadiens et les Canadiennes comme des valeurs qui définissent notre pays et notre société, les occasions de dialogue et d'échange entre les différentes communautés demeurent limitées. On a souvent l'impression que la société canadienne est composée de groupes qui, à cause des distances ou des différences de contexte, n'ont pas l'occasion de se parler ni de se comprendre.

On n'a qu'à voir la couverture médiatique et le débat public autour de la publication des données sur la langue du Recensement de 2011, la semaine dernière. Si les Canadiens et les Canadiennes reconnaissent la valeur de la dualité linguistique, les interprétations qu'ils en font divergent considérablement. Certains affirment que le nouveau bilinguisme, c'est l'anglais et une des nombreuses langues immigrantes du pays; d'autres pensent que le français est au Québec et l'anglais ailleurs, point à la ligne, et font peu de cas des 2,6 millions de francophones qui vivent dans neuf provinces et trois territoires.

Il nous apparaît essentiel que l'on se fixe pour objectif, dans le cadre des célébrations du 150^e anniversaire, de redonner aux Canadiens et aux Canadiennes le goût de se connaître et d'avancer comme un « nous » collectif. Le but est qu'on puisse dire, en 2017, que toutes les composantes de la société canadienne ont pris le temps de se connaître, de se parler, de se reconnaître comme concitoyens, tout en se respectant dans leurs spécificités. Cela est non seulement souhaitable, mais infiniment utile pour l'essor d'un pays comme le nôtre.

Pour nous, les communautés francophones et acadienne, cela signifierait que l'on cesse enfin de nous voir uniquement comme des minorités et que l'on nous voit plutôt comme des collectivités de citoyens à part entière. Cela signifierait que l'on comprend une fois pour toutes que les citoyens de langue française et les citoyens de langue anglaise sont égaux en ce qui a trait à leurs droits linguistiques et que cette égalité profite au Canada tout entier.

Ces paroles résument les grands principes. Maintenant, voyons comment cela pourrait se concrétiser.

En matière d'échange et de dialogue, les initiatives qui touchent la jeunesse ont un effet particulièrement important. Nos communautés en savent quelque chose. On n'a qu'à voir les histoires à succès que sont les Jeux de l'Acadie, les Jeux de la francophonie canadienne ou les Parlements jeunesse pancanadiens organisés annuellement par la Fédération de la jeunesse canadienne-française. Nous avons recommandé au Comité permanent du patrimoine canadien qu'on se serve de ces initiatives comme modèles pour mettre en place des activités de grande envergure qui permettraient aux jeunes de langue française, de langue anglaise ainsi qu'aux jeunes des Premières Nations et des communautés ethnoculturelles de se rencontrer et de vivre ensemble ces valeurs qui font du Canada ce qu'il est aujourd'hui. Aujourd'hui, nous réitérons cette recommandation.

Une autre manière d'amener les jeunes à partir à la connaissance de leur pays serait d'encourager, par des initiatives conjointes fédérales, provinciales et territoriales, la mobilité des étudiants et des étudiantes de niveau postsecondaire. On a souvent l'impression — et nous ne sommes pas les premiers à le dire — qu'il est plus facile pour un étudiant universitaire de l'Ontario, par exemple, de faire ses études à l'étranger qu'au Québec. L'inverse est aussi vrai. Ces initiatives pour favoriser la mobilité étudiante débuteraient au cours de l'année scolaire 2016-2017 et se poursuivraient dans les années subséquentes, devenant ainsi un legs tangible des célébrations du 150^e anniversaire. Non seulement ces initiatives permettraient-elles aux jeunes d'en apprendre sur la façon dont plusieurs autres Canadiens vivent, mais elles favoriseraient aussi l'acquisition de la langue seconde et la compréhension de la valeur que représente la dualité linguistique pour le Canada.

• (1105)

De façon plus générale, le gouvernement du Canada pourrait, à l'approche du 150^e anniversaire de la Confédération, faciliter l'accès d'un plus grand nombre de Canadiens et de Canadiennes à l'apprentissage de la langue seconde en investissant davantage dans les programmes d'immersion, lesquels, on le sait, peinent à répondre à la demande sans cesse croissante. Un gouvernement qui veut souligner l'ensemble de l'histoire du Canada devrait inclure dans ses priorités la célébration du pacte entre les deux peuples fondateurs, les deux langues fondatrices, en se donnant pour objectif de travailler avec les provinces et les territoires pour éliminer les listes d'attente pour ceux et celles qui souhaitent apprendre l'une de ces deux langues.

Par ailleurs, la FCFA note que vos collègues du Comité permanent du patrimoine canadien ont recommandé, dans leur rapport, un accroissement de la collaboration des musées locaux entre eux dans le cadre de la création et de la promotion d'expositions liées au 150^e anniversaire de la Confédération. Nous recommandons non seulement que cette collaboration accrue touche les musées, mais qu'elle vise aussi à créer des liens entre les sociétés patrimoniales et d'histoire, ainsi qu'à leur permettre de s'associer dans des projets concertés où l'ensemble des collectivités sont engagées. Cette collaboration favoriserait, entre autres, des contacts intergénérationnels où les aînés et les jeunes pourraient échanger sur l'expérience canadienne.

Voilà donc quelques idées qui permettraient de faire du 150^e anniversaire de la Confédération l'occasion par excellence de célébrer nos valeurs partagées, y compris la dualité linguistique.

Enfin, vous me permettrez quelques considérations sur le comment, c'est-à-dire les mécanismes qu'on met en place en vue des célébrations de 2017. La FCFA se réjouit de voir que le Comité permanent du patrimoine canadien a recommandé au gouvernement de consulter les différents groupes de la société, incluant les

représentants des peuples autochtones, des communautés ethnoculturelles et des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Au sujet du cadre qui sera mis en place pour les célébrations, il serait approprié et utile que le Comité permanent des langues officielles souscrive formellement à cette recommandation.

Le Comité permanent du patrimoine canadien recommande aussi que le gouvernement envisage la création d'une société ou d'un organisme indépendant chargé de planifier, d'organiser et de réaliser les célébrations du 150^e anniversaire. Il est essentiel à nos yeux que cette société soit bilingue et qu'il y ait une représentation des communautés francophones et acadienne. En fait, il importe que, dès le début, lorsque le gouvernement fera connaître ses plans pour les célébrations de 2017, il donne le signal que tout ce qui sera créé, mis en place, construit ou présenté au public sera bilingue. On parle ici autant des expositions dans les musées que des activités pour les familles, des cérémonies officielles lors d'événements financés par le gouvernement du Canada et des legs physiques du 150^e anniversaire, comme les monuments ou les édifices.

J'aimerais terminer cette présentation par une recommandation peut-être un peu plus philosophique, mais qui a son importance. Beaucoup de Canadiens et de Canadiennes qui ont vécu les célébrations du centenaire de la Confédération en 1967 s'en souviennent encore. D'ailleurs, j'ai encore mon petit passeport. J'étais très jeune à l'époque, mais j'ai encore mon passeport. C'est là un signe du succès de certaines initiatives qui ont réussi à toucher les gens et à les rassembler, et qui nous montrent où se situe la barre pour 2017.

Je recommande à ce comité de voir grand lorsqu'il préparera son rapport à la fin de cette étude. Certes, il est important de présenter les mécanismes et les processus à mettre en place, et certaines de vos recommandations traiteront sans doute de cet enjeu. Néanmoins, le comment ne doit pas occulter le pourquoi. Nous voulons célébrer le 150^e anniversaire de la Confédération parce que nous souhaitons rassembler les Canadiens autour de nos valeurs communes et leur redonner le goût de se parler et de se connaître d'un bout à l'autre de ce vaste pays. Je vous souhaite, et je nous souhaite, d'imaginer des célébrations à la hauteur de cet objectif.

Je vous remercie. Je suis maintenant prête à répondre à vos questions.

• (1110)

Le président: Merci, madame Kenny.

[Traduction]

Nous passons à la déclaration préliminaire du Quebec Community Groups Network.

[Français]

Mme Joyce Bateman (Winnipeg-Centre-Sud, PCC): J'ai une petite question. Il est très utile aux gens qui apprennent mieux visuellement d'avoir les présentations en main. Cette présentation est-elle disponible en format papier?

Le président: Non, pas en ce moment, car elle est seulement en français.

Mme Joyce Bateman: J'aimerais que, la prochaine fois, Mme Kenny rende sa présentation disponible. C'est très utile pour tout le monde. Certaines personnes apprennent avec leurs oreilles et d'autres avec leurs yeux.

L'hon. Stéphane Dion (Saint-Laurent—Cartierville, Lib.): D'autres le font avec les deux en même temps.

Mme Joyce Bateman: Vous êtes peut-être polyvalent, mais ce n'est pas le cas de tout le monde.

Le président: Le greffier va faire traduire le document.

Mme Joyce Bateman: C'était la même chose lorsque Mme Kenny était venue en décembre, je pense. C'est difficile.

Votre sujet m'intéresse beaucoup, mais c'est plus facile pour moi de bien comprendre ce que vous dites si votre témoignage est disponible sur papier. Merci.

Le président: D'accord.

L'invitation a été lancée aux trois organismes la semaine passée. Alors, ils n'ont pas eu le temps de traduire leurs documents avant de faire leur présentation, ou encore ils n'en avaient pas les ressources. C'est un peu la faute du comité s'ils n'ont pas eu beaucoup de temps.

Mme Joyce Bateman: Nous avons les ressources; c'est possible pour le greffier de s'en charger.

[Traduction]

Le président: Non, ce n'est pas possible. Nous l'aurions fait si c'était possible. Les services parlementaires ne peuvent pas traduire les documents aussi rapidement.

[Français]

Mme Joyce Bateman: Oui, mais en une semaine, c'est possible pour la Chambre. En vertu de la loi, il faut traduire les documents.

[Traduction]

Le président: Je préside des comités depuis plusieurs années. Lorsque nous invitons des témoins à la dernière minute, qu'ils doivent préparer leur déclaration préliminaire et qu'ils ne disposent pas des ressources nécessaires pour la faire traduire à temps...

[Français]

Mme Joyce Bateman: D'accord.

Je m'excuse, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Si nous les invitons deux ou trois semaines à l'avance, il est possible pour eux et pour nous de traduire leur document à temps. Il faut dire à leur décharge qu'ils n'ont été convoqués que la semaine dernière et qu'ils ont dû préparer leur déclaration préliminaire. Même si nous avons reçu leurs documents, disons, il y a quelques jours, il n'aurait pas été possible de les faire traduire à temps pour la séance d'aujourd'hui.

Je tâcherai de faire traduire toutes les déclarations préliminaires dans les deux langues officielles et de les faire distribuer à tous les membres du comité.

Nous veillerons à ce que la déclaration préliminaire des témoins qui comparaitront dans deux ou trois semaines soit traduite. S'ils ne disposent pas des ressources suffisantes pour les faire traduire eux-mêmes, le greffier leur demandera de nous les faire parvenir à l'avance pour que nous puissions les faire traduire. Dans ce cas-ci, ce n'était tout simplement pas possible. C'est pour cette raison que nous avons le service d'interprétation.

[Français]

Mme Joyce Bateman: D'accord. Merci.

Le président: Monsieur Godin, vous avez la parole.

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Je veux clarifier ce point. La seule chose que la loi prescrit, c'est que les gens soient capables de s'exprimer dans leur langue officielle. C'est pour cette raison qu'on a l'interprétation.

Je ne voudrais jamais que nos témoins se sentent intimidés et qu'ils se disent qu'ils ne peuvent pas se présenter dans la semaine suivante parce que leurs documents ne sont pas dans les deux langues. Je veux seulement m'assurer que les témoins se sentent à l'aise. Au Canada, ils ont le droit de s'exprimer dans la langue officielle de leur choix.

C'est à nous ensuite de nous occuper de la traduction pour les membres du comité. Cela a toujours été la pratique du Parlement.

• (1115)

[Traduction]

Le président: Je vous remercie, madame Bateman, de votre suggestion constructive.

Je vous remercie aussi, monsieur Godin.

Nous passons donc à la déclaration préliminaire du Quebec Community Groups Network

M. Stephen Thompson (directeur, Politique stratégique, recherche et affaires publiques, Quebec Community Groups Network): Monsieur Chong, monsieur Godin, monsieur Dion, monsieur Gourde et les autres membres du comité, bonjour. J'ai le plaisir de témoigner de nouveau devant le comité au nom du Quebec Community Groups Network, que l'on désigne par son sigle, le QCGN.

Je suis accompagné aujourd'hui de Lorraine O'Donnell, coordonnatrice et chercheuse au Réseau de recherche sur les communautés québécoises d'expression anglaise, le RRCQEA, une initiative conjointe de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques et de l'École de formation continue de l'Université Concordia.

Le RRCQEA est une association dynamique de chercheurs, de simples citoyens et d'institutions qui ont pour mandat de favoriser la recherche sur les communautés anglophones du Québec. D'importants efforts communautaires ont été faits pour fonder et soutenir le RRCQEA. Il est indéniable que l'énergie investie porte ses fruits. Mme O'Donnell s'est employée à créer un milieu propice aux recherches sur la communauté anglophone. Elle l'a fait aussi en tissant des liens avec le milieu communautaire. En créant des données utiles aux spécialistes et aux leaders politiques, le RRCQEA nous permet de stimuler la recherche de façon quasi organique.

Le QCGN se réjouit que le comité ait entrepris une étude distincte sur les préparatifs du 150^e anniversaire de la Confédération. L'histoire antérieure et postérieure à la Confédération se fonde en bonne partie sur les luttes et les victoires des deux langues officielles du Canada et sur les compromis qui ont été faits. La dualité linguistique n'est pas un aspect de l'histoire du Canada parmi d'autres; elle en constitue l'essence même.

Nous avons pris connaissance du rapport du 11 octobre 2012 des membres du Comité permanent du patrimoine canadien, vos collègues. Les recommandations du rapport sont regroupées par secteur d'activité: la planification, les éléments commémoratifs, la participation et les musées. Nos observations et nos recommandations seront organisées de la même façon.

En ce qui concerne la planification: si le gouvernement du Canada décidait de créer un organisme indépendant chargé de planifier, d'organiser et de mettre en oeuvre les activités du 150^e anniversaire de la Confédération, le QCGN espère que cet organisme serait notamment formé de représentants des minorités francophones et anglophones du Canada. Les minorités linguistiques incarnent parfaitement la dualité linguistique du Canada. Elles sont la preuve que, d'un bout à l'autre du pays, il y a des gens qui vivent dans chacune des langues officielles. Le QCGN aide souvent ses partenaires du secteur public à trouver les personnalités aptes aux entreprises de ce genre et vous propose son aide.

Au sujet des éléments commémoratifs: la minorité anglophone du Québec a la chance de pouvoir compter sur un milieu artistique dynamique et organisé qui contribue à sa vitalité. Mentionnons notamment l'English-Language Arts Network, un important organisme communautaire du secteur des arts et de la culture. Les activités de cet organisme touchent à six domaines qui cadrent bien avec les recommandations du Comité du patrimoine canadien associées aux éléments commémoratifs. Nous rappelons aux membres du comité que le secteur des arts et de la culture de la minorité anglophone du Québec est unique, tout comme l'histoire particulière de cette minorité. Il faut que le volet commémoratif du 150^e anniversaire fasse autant valoir l'histoire des minorités francophones que celle des minorités anglophones du Canada.

La minorité anglophone du Québec aimerait aussi profiter du volet commémoratif de l'anniversaire de la Confédération pour numériser le patrimoine documentaire du Canada, ce qui serait un excellent moyen de nourrir son dynamisme.

Pour ce qui est de la participation: la minorité anglophone du Québec a aussi créé un réseau de médias sociaux qui pourrait contribuer à susciter la participation des gens au 150^e anniversaire. Nous avons établi un réseau de journaux communautaires, dont plusieurs sont en ligne et actifs sur le Web 2.0.

Le tourisme est une importante activité économique; c'est d'ailleurs dans ce domaine que travaillent bien des anglophones vivant à l'extérieur du Grand Montréal. En plus d'avoir directement contribué à l'histoire de la Confédération, les régions de la Basse-Côte-Nord, de la Gaspésie, du Centre-du-Québec, des Cantons-de-l'Est et de l'Ouest du Québec pourraient tirer directement parti des efforts de promotion du tourisme axés sur le 150^e anniversaire. Dans le même ordre d'idées, les initiatives qui inciteront les Canadiens à explorer leur pays en 2017 pourraient très bien mettre en valeur la patrimoine culturel des minorités francophones et anglophones.

• (1120)

À propos des musées: le Quebec Anglophone Heritage Network est un organisme de coordination qui, en collaboration avec ses membres, cherche à protéger le patrimoine culturel et naturel du Québec. Cet organisme a pour but de mieux faire connaître l'histoire des minorités anglophones du Québec en informant les gens, en étant une source d'inspiration pour eux et en organisant des activités qui créeront des liens entre eux. Les anglophones du Québec devraient participer aux expositions itinérantes et aux projets des musées, et ces activités devraient aussi porter sur eux. De plus, leurs institutions historiques devraient bénéficier des activités de promotion du 150^e anniversaire.

La dualité linguistique est une valeur fondamentale du Canada. Elle doit donc faire partie intégrante des célébrations du 150^e anniversaire de la Confédération. Loin de se résumer au simple respect d'une loi, ces activités doivent représenter fidèlement l'histoire collective des Canadiens.

La minorité anglophone du Québec est l'une des deux minorités linguistiques du Canada. Elle existait déjà plus d'un siècle avant la Confédération. Son importante histoire est indissociable de l'histoire du Canada. Nous espérons que les recommandations du comité tiendront compte de cette réalité et que les festivités à venir mettront concrètement en valeur le patrimoine associé aux deux langues officielles.

Merci.

Le président: Je vous remercie, monsieur Thompson.

[Français]

Nous passons maintenant aux représentants de la Fédération de la jeunesse canadienne-française.

M. Alexis Couture (président, Fédération de la jeunesse canadienne-française): Merci.

Bonjour à vous tous et toutes.

Avant de commencer, j'aimerais m'excuser d'avance auprès des interprètes. J'espère que je n'aurai pas à me faire arrêter trois fois, comme la dernière fois, parce que je parle trop vite. J'aimerais aussi faire un autre clin d'oeil à ma dernière comparution. Cette fois-ci, je n'ai pas le bonheur de manquer des cours à l'université, puisqu'on a eu la générosité de nous donner la semaine de congé. J'en profite donc pour être ici.

Avant tout, permettez-moi de vous remercier de l'invitation à comparaître devant vous aujourd'hui. Nous croyons — et je le crois personnellement — que la jeunesse représente l'ensemble de la diversité que notre pays a construite et a accueillie durant les 150 dernières années. C'est donc avec beaucoup de fierté que nous représentons les jeunes d'expression française du Canada devant vous aujourd'hui.

Depuis près de 40 ans, notre fédération porte les intérêts de la jeunesse d'expression française et cherche à contribuer à l'atteinte de son plein potentiel. Pour ce faire, elle coordonne des activités et des initiatives novatrices en collaboration avec ses membres associatifs dans neuf provinces et deux territoires.

Nous permettons à notre jeunesse de vivre des expériences en français à l'extérieur des salles de classe. Nous le faisons de diverses façons, que ce soit en offrant des programmes d'emploi et de stage ou en organisant des rassemblements pour cette jeunesse. Parmi nos événements nationaux, mentionnons le Parlement jeunesse pancanadien, qui a eu lieu dans la Chambre du Sénat en janvier, le Forum jeunesse pancanadien, qui aura lieu ici même, à Ottawa, et à Charlottetown en février, ou encore les Jeux de la francophonie canadienne, qui ont été mentionnés plus tôt et qui réunissent, tous les trois ans, un millier de jeunes Canadiens d'expression française de partout au pays.

Notre valeur fondamentale, ce sont les initiatives faites par et pour les jeunes. C'est d'ailleurs ainsi que nous désirons commencer notre présentation dans le cadre de cette comparution. Nous sommes ici avant tout pour encourager la participation active de représentants jeunesse dans le processus de planification du 150^e anniversaire de la Confédération. Nous croyons qu'il est important de donner une place à la jeunesse en permettant à des jeunes représentatifs, par exemple de jeunes leaders qui ont été élus ou nommés par leurs pairs, de les représenter et de contribuer à toutes les étapes de planification menant aux célébrations de 2017. Ces jeunes doivent alors être partie prenante du processus pour que les événements qui concernent la jeunesse correspondent réellement à son image.

La contribution de ces jeunes est souvent très pertinente, voire surprenante, dans l'ensemble des sphères où ils sont inclus. Ces jeunes jouent un rôle de premier plan dans la promotion des valeurs fondamentales de notre pays. Ils devront entre autres adhérer aux principes de dualité linguistique en partageant la vision d'un pays qui valorise ses deux langues officielles. Je me permets ici de faire un commentaire, et vous me pardonnerez l'expression. Il est important d'inclure des jeunes qui ne sont pas des jeunes *tokens*, mais bien des jeunes qui ont un rôle actif à jouer et un certain pouvoir décisionnel.

Cette dualité linguistique dont on parle doit être mise en valeur dans toutes les communautés, tant anglophones que francophones. Nos deux langues officielles ont grandement contribué à façonner le Canada tel que nous le connaissons aujourd'hui. Elles définissent qui sont les Canadiens dans leur vie quotidienne. Elles constituent un aspect intégral de qui nous sommes, de notre histoire, et cet aspect doit transcender les actions entourant le 150^e anniversaire de la Confédération.

Pour ce faire, plusieurs actions peuvent et doivent être entreprises, par exemple accorder une place à la dualité linguistique à l'intérieur des programmes pédagogiques qui pourraient être utilisés dans les écoles, ou impliquer les communautés de langue officielle dans les préparatifs autant que dans les festivités. Inclure l'aspect de cette dualité linguistique doit être un réflexe naturel dans l'organisation de cette grande célébration. Les actes valent mieux que les mots. Ce sont ces actes qui resteront gravés dans la mémoire des Canadiens à la suite des célébrations.

Un autre aspect essentiel de ce que nous prônons est la possibilité d'offrir aux jeunes d'expression française de partout au pays des milieux de vie en français, de sortir du cadre scolaire et d'offrir des occasions de célébrations communautaires.

Notre définition de la jeunesse d'expression française est bien simple. Dès qu'un jeune peut s'exprimer en français, il est invité à la fédération et il est le bienvenu à l'ensemble de nos activités. Nous devenons donc un point de ralliement entre les communautés. Notre expérience démontre que la jeunesse choisit de communiquer en français lorsqu'elle se trouve dans un environnement qui s'y prête. Il ne faut donc pas minimiser l'importance de l'environnement des jeunes sur leurs décisions linguistiques.

Dans ce contexte, il devient essentiel d'offrir des occasions de célébrer dans cette langue. Il faudra miser sur des programmes ou des rassemblements qui se feront à l'école, mais aussi hors des salles de classe, pour que l'effet positif chez les jeunes soit amplifié. Le 150^e anniversaire peut devenir un outil de construction d'identité communautaire et de rapprochement entre les communautés. Mentionnons que ces occasions d'échanges peuvent être physiques ou virtuelles.

• (1125)

Vous savez comme nous — c'est une réalité grandissante — que les jeunes sont très actifs et engagés sur la toile. Il faut profiter de cette réalité pour leur offrir une plateforme de rencontres virtuelles. C'est une occasion à saisir pour ouvrir les dialogues entre les différentes communautés canadiennes. Cette plateforme pourrait être utilisée parallèlement aux diverses activités organisées dans le cadre des célébrations. Cet espace Web doit rapprocher les jeunes, qui se sentiront alors plus concernés par le 150^e anniversaire du Canada.

Pour faire vivre cet univers Web, il sera essentiel de l'utiliser en concertation avec les autres outils de communication 2.0 que les jeunes ont déjà apprivoisés et qu'ils utilisent largement. Mais pour que cette idée fonctionne auprès des jeunes, il faudrait que le contenu soit à leur image. La meilleure façon d'y arriver est de confier ce

mandat aux jeunes, par exemple en lançant à un groupe de jeunes le défi d'animer des discussions, d'ajouter du contenu ou de partager des bons coups jeunesse.

Il faut rejoindre la jeunesse là où elle se trouve, et non pas tenter de l'attirer ailleurs. On pourrait pousser cette idée encore plus loin, entre autres en formant des jeunes des quatre coins du pays qui auraient la mission de promouvoir le 150^e anniversaire auprès de leurs pairs de diverses façons, par exemple en parcourant les événements, en organisant des discussions ou en rencontrant les jeunes dans les communautés. Le rayonnement de l'événement serait sans équivoque, et cette mission donnerait à des jeunes de partout une expérience inoubliable et inestimable des plus enrichissantes.

Il ne faut pas oublier non plus que les communautés ont déjà planifié des activités pour l'année 2017. Il faut tenir compte des efforts existants et les bonifier ou bien les jumeler avec des nouvelles initiatives. Nous croyons qu'il y a matière à être proactif dans ce domaine et que les occasions de mettre en valeur la dualité linguistique seront multiples.

Par exemple, à la fédération, nous préparons actuellement la tenue de la sixième édition des Jeux de la francophonie canadienne, qui aura lieu à Gatineau en 2014. Au cours de cette année, nous serons prêts à annoncer quelle ville sera l'hôte des Jeux de la francophonie canadienne de 2017. Ces jeux constituent le plus grand rassemblement de la jeunesse d'expression française du Canada et impliquent la participation de jeunes de toutes les provinces, de tous les territoires et de tous les horizons linguistiques. Cette initiative reflète parfaitement les valeurs d'inclusion de la FJCF. Elle représente des occasions d'échange qui resteront gravées pendant toute une vie et qui favorisent le sentiment de fierté canadienne.

Selon l'idée de mettre en valeur la richesse de la diversité canadienne, nous croyons que les célébrations du 150^e anniversaire auront également comme rôle de promouvoir les initiatives existantes des Canadiens de langue anglaise et de langue française, des Métis, des Premières Nations ainsi que des néo-Canadiens et des communautés ethnoculturelles. Dans cet ordre d'idées, nous croyons qu'il faut miser sur ces activités et sur ce qui sera accompli d'ici 2017 afin de bien préparer les communautés dans leur rôle en vue des festivités.

Nous sommes d'avis que les célébrations du 150^e anniversaire sont de belles occasions de favoriser le rapprochement des communautés d'expression française du Canada. C'est une occasion qui permet de rappeler que la francophonie canadienne est toujours bien vivante, très active et très dynamique, et ce, dans l'ensemble des provinces et territoires de notre vaste pays.

La participation des jeunes d'expression française provenant de partout au pays à l'organisation du 150^e anniversaire est, selon nous, la clé du rapprochement des peuples. Elle renforce l'appartenance au pays. Ultiment, ces rapprochements facilitent la compréhension des diverses réalités que nous vivons d'un océan à l'autre et à l'autre.

Les jeunes d'expression française vivant en situation minoritaire s'identifient d'abord à leur province ou à leur territoire. Ils mentionnent sans aucune hésitation qu'ils sont Franco-Albertains ou Acadiens, mais s'identifient également fortement en tant que Canadiens. Nous constatons la même fierté chez les jeunes du Québec lorsqu'ils participent à nos événements nationaux. L'occasion de bâtir des ponts pour rapprocher les Canadiens et Canadiennes est devant nous, et pour ce faire, il faut miser sur les initiatives canadiennes inclusives.

Pour conclure, je dirai que ce qui est essentiel dans tout cela pour la Fédération de la jeunesse canadienne-française, c'est sans aucun doute l'importance d'inclure les jeunes par l'entremise d'initiatives faites par et pour les jeunes. Lorsqu'on vise la réussite, on doit s'assurer d'établir des conditions gagnantes dès les premières phases de la planification.

Nous sommes très heureux d'avoir eu l'occasion de témoigner devant vous aujourd'hui. Nous vous remercions de nouveau de cette invitation. Nous souhaitons rappeler que cette célébration du 150^e anniversaire est l'occasion idéale de cimenter nos acquis et de créer ensemble un plus grand rapprochement de toutes les communautés.

Merci.

• (1130)

Le président: Merci.

Nous allons maintenant passer aux questions et commentaires. Nous disposons d'une heure vingt minutes.

Nous allons commencer par M. Godin.

M. Yvon Godin: Merci, monsieur le président.

Je souhaite la bienvenue à nos témoins.

J'aimerais commencer par une mise en perspective. Au Comité permanent des langues officielles, nous nous sommes demandé si nous allions faire cette étude sur les célébrations du 150^e anniversaire de la Confédération du Canada. Mon équipe et moi pensions que c'était trop vite, puisque le Comité permanent du patrimoine canadien avait déjà étudié la question.

J'aimerais que notre comité ajoute quelque chose de différent à ce qui a été dit au Comité permanent du patrimoine canadien, sinon je me demande ce que notre étude apportera de plus.

Prenons, par exemple, l'étude qu'on a menée sur les Olympiques de Vancouver. Le COVAN, l'équipe et les organisations existaient déjà. On parlait déjà de budget. Bref, il y avait matière à poser des questions. On pouvait demander si les organisations avaient assez de moyens, si les communautés trouvaient leur place dans l'événement.

Dans le cas présent, la préparation du cent cinquantième ne fait que commencer. L'étude menée par le Comité permanent du patrimoine canadien a duré un an. Quelle est la différence entre les autres et nous? Nous sommes le Comité permanent des langues officielles, alors nous avons pour mandat de nous assurer du respect des langues officielles.

Monsieur Thompson, vous avez dit que tout devrait être planifié de manière à ce que tout soit égal, qu'on soit anglophone ou francophone.

[Traduction]

Vous dites que la part du français et de l'anglais doit être égale dans toutes les festivités. J'aimerais que vous précisiez votre pensée. Dois-je comprendre qu'il faudrait qu'on tienne compte autant des francophones que des anglophones, par exemple, dans les activités organisées en Alberta, pour que les gens comprennent mieux les deux peuples, « the two peoples »? Est-ce la même chose dans votre province, le Québec? Devrions-nous faire la même chose? J'aimerais en savoir plus et avoir votre avis sur la question.

J'ai assisté à la séance du Comité du patrimoine canadien, et le CCGN n'y a pas... Avez-vous été invité?

M. Stephen Thompson: Pardon. Pourriez-vous...

M. Yvon Godin: Je ne vous ai pas vu dans la liste des témoins participant à l'étude du Comité du patrimoine canadien. Vous a-t-on invité? Avez-vous comparu devant le comité?

M. Stephen Thompson: Je ne me rappelle pas avoir été invité.

M. Yvon Godin: Vous n'avez pas été invité.

M. Stephen Thompson: Je ne me rappelle pas l'avoir été.

M. Yvon Godin: C'est mal parti. Si on veut que les francophones et les anglophones soient... Diriez-vous que c'est mal parti?

M. Stephen Thompson: Nous avons été étonnés de voir que les recommandations du Comité du patrimoine canadien parlaient expressément des langues officielles et de la participation des minorités linguistiques à l'organisation des célébrations. Nous avons été étonnés de voir que les minorités anglophones n'ont pas été invitées à participer à l'étude du comité.

• (1135)

[Français]

M. Yvon Godin: Madame Kenny, vous avez comparu au Comité permanent du patrimoine canadien dans le cadre de cette étude. J'aimerais connaître la différence entre les deux. Ici, ce n'est pas le Comité permanent du patrimoine canadien. Nous sommes le Comité permanent des langues officielles, qui est le seul comité dont l'existence est prescrite par la loi.

J'aimerais vous entendre parler de ce qui est attendu de nous. Selon vous, pouvons-nous faire des recommandations différentes de celles émises par le Comité permanent du patrimoine canadien?

Par ailleurs, croyez-vous qu'il est prématuré pour nous de tenir ces réunions?

Mme Marie-France Kenny: Premièrement, j'aimerais dire que la fédération s'est quelque peu invitée au Comité permanent du patrimoine canadien, c'est-à-dire qu'on a demandé à y comparaître. Je ne suis pas certaine que la fédération aurait été invitée si on n'en avait pas fait la demande.

C'est malheureux, mais 42 ans après l'adoption de la loi, ce n'est pas encore un automatisme pour les parlementaires de penser à la communauté anglophone du Québec et aux communautés francophones à l'extérieur du Québec.

Le rôle de ce comité à l'égard des célébrations du 150^e anniversaire est différent de celui du Comité permanent du patrimoine canadien. Ce que je vois davantage, c'est que la société canadienne a l'occasion de réussir là où elle n'a pas réussi au cours des 42 dernières années. Il faut finir par unir ces deux solitudes, comme on les nomme, soit les anglophones et les francophones du pays. Il faut qu'elles apprennent à se connaître.

C'est devant ce comité que j'ai dit:

[Traduction]

« Je suis une francophone fière. Je suis bilingue, mais je suis une francophone fière. »

[Français]

Et c'est ce qu'on n'a pas réussi à faire comprendre, d'une façon ou d'une autre. Les anglophones ne sont pas contre les francophones et les francophones ne sont pas contre les anglophones. Tout ce que je veux, c'est avoir le droit d'élever mes enfants en français et de vivre une partie de ma vie en français. J'habite en Saskatchewan. Mon voisin d'en face ne parle pas un mot de français.

M. Yvon Godin: Madame Kenny, sauf erreur, M. Thompson disait qu'il fallait traiter les deux groupes en toute égalité. Alors, ça ferait vraiment ce que j'appelle l'éducation des deux peuples aux deux peuples.

Mme Marie-France Kenny: Vous avez tout à fait raison. La promotion de la dualité linguistique est ce dont on a besoin.

M. Yvon Godin: Alors, j'aimerais entendre M. Thompson là-dessus.

[Traduction]

Est-ce bien ainsi que vous voyez les choses?

M. Stephen Thompson: Nous ne parlions que des minorités anglophones du Canada. Les activités et les renseignements devraient-ils aussi être en français en Alberta? Absolument. Il s'agit du 150^e anniversaire de la Confédération. Le cœur même des festivités, c'est la Confédération. Les compromis qui ont été faits et les troubles qui se sont produits au Haut-Canada, au Bas-Canada et dans les Maritimes sont un pan important de cette histoire, tout comme les deux langues qui s'associent et les arrangements qui ont été faits dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pour pouvoir fonder le Canada. Il est inconcevable qu'on ne raconte pas cette histoire dans les deux langues officielles.

Le président: D'accord. Je vous remercie, monsieur Thompson et monsieur Godin.

[Français]

Monsieur Gourde, vous avez la parole.

M. Jacques Gourde (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci à nos témoins d'être ici ce matin. Je ne partage pas l'opinion de mon confrère, mais on peut avoir des opinions divergentes. Cela fait partie du travail d'un comité.

Je pense que c'est un temps opportun pour faire cette étude. Lors d'une de nos premières réunions, nous avons accueilli ici un représentant du ministère du Patrimoine canadien et il nous a dit qu'au ministère, on était à l'écoute des gens et des organisations pour définir et bâtir le cadre.

J'aimerais savoir, selon vos organisations respectives, de quelle façon vous aimeriez être intégrés dans le processus et intégrés à cette grande fête. Nous ne pouvons pas nous permettre de manquer notre coup. C'est un temps idéal pour faire la promotion de la dualité linguistique au Canada. On a un cheminement à faire au cours des quatre prochaines années.

De quelle façon aimeriez-vous vous intégrer à cette grande fête et, en même temps, donner une valeur ajoutée à cette fête? Allez-y l'un après l'autre, pour chaque organisation.

Mme Marie-France Kenny: Pour nous, il est clair que nous voulons que le comité ou l'organisme que nous avons recommandé soit créé, et il doit comprendre quelqu'un qui représente les communautés de langue officielle. J'ai entendu mes collègues dire la même chose, partout.

Je n'ai pas envie d'une célébration que quelqu'un à l'autre bout du pays va organiser. On veut être partie prenante. On veut être là. On veut aider à bâtir. On veut y participer et y contribuer.

Donc, nos communautés francophones, nos jeunes et nos aînés veulent être là. Nous voulons faire partie du processus décisionnel. C'est ainsi que nous voyons notre rôle. Nous ne voulons pas seulement être consultés pour ensuite nous faire dire ce que nous devons faire. Nous voulons être là et y contribuer.

• (1140)

[Traduction]

Mme Lorraine O'Donnell (coordinatrice, Réseau de recherche sur les communautés québécoises d'expression anglaise (RRCQEA), Quebec Community Groups Network): Bonjour.

Je suis du même avis que Mme Kenny. Je travaille avec les anglophones, notamment dans le domaine de la recherche, mais j'ai une formation d'historienne. J'ai eu le privilège incroyable de collaborer à plusieurs projets communautaires retraçant l'histoire des différents groupes ethnoculturels qui forment la communauté anglophone du Québec. Je me suis penchée notamment sur l'histoire de la communauté irlandaise, de la communauté juive et des nombreuses communautés présentes à Québec.

Pour répondre à votre question, je dirais que les anglophones s'intéressent de très près à l'histoire, et qu'au fil des ans, ils ont fini par se doter d'un excellent réseau de groupes d'étude de l'histoire et d'organismes patrimoniaux, artistiques et culturels. Nous sommes très bien placés, je dirais, pour contribuer aux efforts collectifs qui se font dans la province de Québec, que ce soit en collaboration avec votre comité ou celui du patrimoine canadien. Nous avons et l'expérience et les structures nécessaires.

Je signale également qu'en ce qui concerne la recherche, il y a de plus en plus d'historiens francophones, pas seulement anglophones, qui s'intéressent au Québec anglophone, et je crois que ces gens ont beaucoup à nous offrir.

Si nos connaissances sont susceptibles de vous intéresser, je crois que les réseaux que nous avons établis un peu partout dans la province pourraient aussi vous aider à appuyer vos efforts collectifs, notamment à l'échelle locale, et à dresser un portrait global de la situation à partir des données éparses que vous pourriez avoir recueillies.

[Français]

M. Alexis Couture: On ne peut qu'être en accord avec Mme Kenny et la FCFA sur leur position par rapport à la création d'une organisation pour coordonner et entourer ces célébrations.

Je veux aussi en profiter pour bien répondre à la question de M. Godin. Au départ, il avait fait une analogie avec Vancouver et la façon dont le comité avait travaillé pour organiser les célébrations.

Selon moi, c'est le moment opportun pour que le comité étudie la question, car mieux vaut prévenir que guérir. Si la question des langues officielles fait partie du débat dès le début, plutôt qu'elle ne reste sous-jacente à des plans qui ont déjà été faits, alors on se retrouve avec une inclusion beaucoup plus productive et pertinente.

Cela étant dit, Mme Kenny nous dit qu'elle a encore son passeport de l'Exposition universelle de 1967 ou des célébrations de 1967. Évidemment, je n'étais pas né, je n'étais même pas encore une idée dans l'esprit de mes parents. Je ne suis même pas certain qu'ils s'étaient déjà rencontrés...

M. Yvon Godin: Ils étaient à l'université.

Des voix: Ah, ah!

M. Alexis Couture: Si on veut avoir ce genre d'incidence, si on veut que des jeunes, dans 50 ans — ils seront alors moins jeunes —, viennent à ce même comité nous dire qu'ils ont encore tel ou tel objet qui date des célébrations de 2017, il faut alors qu'on ait une participation qui inclue la jeunesse.

Également, il est très important de s'assurer que ces célébrations ne se tiendront pas seulement dans un contexte scolaire, entrepreneurial ou encore culturel; il faut que ce soient vraiment des célébrations communautaires. Cela signifie qu'il faut qu'on soit inclus lors de tous ces événements communautaires pour en faire vraiment la célébration du Canada, soit de ce que l'on est aujourd'hui, du chemin qu'on a parcouru et de l'endroit où on veut aller, et non pas seulement l'un de ces trois éléments.

C'est pourquoi je répète l'élément que j'ai mentionné plus tôt par rapport à la participation significative. Trop souvent, on invite des jeunes *tokens*, qu'il s'agisse d'anglophones du Québec ou de francophones du Canada, on les consulte et on leur dit merci beaucoup, pour ensuite prendre les décisions sans eux. Il est important que chacune de ces communautés soit représentée de façon efficace et qu'elle joue un rôle réel.

M. Jacques Gourde: Merci.

• (1145)

Le président: Merci à M. Gourde et à M. Couture.

Monsieur Dion, vous avez la parole.

L'hon. Stéphane Dion: Merci, monsieur le président.

Merci à nos invités.

J'essaie d'être très pratique et de voir quelles recommandations ressortiront de vos présentations. C'est ce qui est le plus important, ce qu'il va en rester. Il me semble qu'il y ait un consensus en français et *in English, as well*, pour qu'il y ait une structure indépendante responsable d'organiser les fêtes de la Confédération. Si c'est le cas, confirmez-le-moi et dites-moi pourquoi vous préférez cette option, plutôt que le ministère lui-même ou le ministre lui-même.

Ensuite, vous voulez être intégrés à cette structure, alors qui d'autre le serait? La structure ne sera pas efficace si elle est trop lourde.

Finalement, je vais vous faire un résumé de ce que j'ai retenu, car, comme Mme Bateman l'a dit, on n'a pas les textes. On ne blâme personne, mais c'est un fait. Alors, on en a peut-être laissé échapper.

J'ai senti un grand intérêt, dans les trois présentations, pour la mobilité étudiante, les listes d'attente dans les écoles d'immersion, les musées, l'histoire, les monuments, le tourisme, toutes les expressions d'art et de culture, la formation des jeunes afin qu'ils puissent participer comme animateurs à tous ces événements, et pour tenir compte des événements que vous planifiez de toute façon en 2017 afin de voir comment on pourrait les archiver à ces fêtes.

[Traduction]

Je résume, mais si j'ai oublié quelque chose, n'hésitez pas à me le dire.

[Français]

Merci.

On pourrait peut-être commencer par Mme Kenny.

Mme Marie-France Kenny: D'abord, je pense qu'il est important de créer une structure indépendante. Patrimoine canadien fait un excellent travail actuellement. Cependant, je ne suis pas certaine qu'il ait les ressources nécessaires pour continuer à remplir son mandat actuel tout en faisant ce travail supplémentaire. Il faudrait peut-être ajouter des ressources.

Or, même si Patrimoine canadien organisait les célébrations, il devrait quand même y avoir un comité consultatif au sein de ce ministère qui serait représentatif des différentes composantes de la société, c'est-à-dire les francophones du Québec et hors Québec, la jeunesse, les anglophones du Québec et hors Québec, les Premières Nations, les Métis, les communautés ethnoculturelles.

Si on veut créer cette grande fête, ce ne sont pas trois personnes, ni dans un ministère ni dans un comité indépendant, qui pourront répondre aux besoins de l'ensemble de la population.

Tout à l'heure, M. Couture a aussi parlé, en plus de me dire que j'étais vieille, des initiatives faites par et pour les jeunes, et c'est ce qu'on doit se dire et faire pour l'ensemble des composantes de la société canadienne, en plus des deux langues officielles.

L'hon. Stéphane Dion: Qu'en est-il de mon résumé des priorités?

Mme Marie-France Kenny: Je ne dis pas qu'on doit ériger des monuments ou autre chose, mais si on le fait, nous pensons qu'il est essentiel de laisser une empreinte bilingue. Si nous voulons faire la promotion de la dualité linguistique, il faut que tout soit en français et en anglais partout au pays.

[Traduction]

L'hon. Stéphane Dion: Monsieur Thompson et madame O'Donnell, ai-je oublié quelque chose?

M. Stephen Thompson: Non, je ne pense pas.

J'aimerais faire écho aux propos de Mme Kenny. La question qu'il faut se poser, c'est de savoir s'agit-il de célébrations gouvernementales ou de célébrations que le gouvernement peut piloter. À mon avis, ce sont des célébrations que le gouvernement peut piloter.

Quand on y pense, la Confédération est le point de départ du gouvernement canadien tel que nous le connaissons aujourd'hui. L'histoire de notre pays ne débute pas à la Confédération, mais elle est néanmoins le point de départ du Canada moderne. Pour notre gouvernement, elle est la pierre angulaire de ce que nous sommes aujourd'hui.

Est-ce que le gouvernement, par l'intermédiaire du ministère du Patrimoine, devrait piloter ces célébrations ou devrait-il réunir les intervenants dans le cadre d'un organisme indépendant, lequel pourrait faire en sorte que ces célébrations reflètent ce que les Canadiens pensent de la Confédération, sans égard aux différents politiques quotidiens à Ottawa ou aux différents interministériels? Nous voulons élever le travail du comité au-dessus de ces différents, au-dessus de la mêlée.

Les pilotes savent qu'à une altitude de 3 000 pieds l'air est calme. Là-haut, on est loin de l'effet de sol que provoquent les turbulences. Il faut que le comité ou l'organisme indépendant puisse travailler à plus de 3 000 pieds, là où l'air est plus calme.

Bien sûr, des universitaires feraient partie des intervenants. En ce qui concerne le recours au secteur privé, cet arrangement se traduirait par des avantages économiques ainsi que des contributions considérables sous forme de commandites. Il ne faut pas non plus oublier le rôle que ce secteur a joué dans la Confédération, dans la période précédant l'établissement de la Confédération, et la raison d'être de cette dernière.

Les communautés de langue officielle joueraient certainement un rôle, mais il y a d'autres partenaires publics importants, comme l'a mentionné Mme Kenny, notamment les Premières nations.

À mon avis, ce n'est pas le gouvernement qui devrait chapeauter le comité, mais un organisme indépendant sans but lucratif.

● (1150)

L'hon. Stéphane Dion: Merci.

[Français]

M. Alexis Couture: Je vais faire écho aux commentaires de M. Thompson et de Mme Kenny. Même au sein du gouvernement, ce n'est pas que Patrimoine canadien qui aura un intérêt dans les célébrations du 150^e anniversaire. Si c'était le cas, ce serait une constatation troublante. Cet événement concerne l'ensemble des ministères, et plusieurs partenaires auront un rôle clé à jouer. Dans ce sens — ici, l'analogie avec le pilote est intéressante —, il serait intéressant de prendre du recul pour avoir un plus grand portait de la situation, pour ensuite coordonner des actions plus précises dans les différents ministères.

Comme nous l'avons mentionné, il y a d'autres partenaires essentiels: les Premières Nations, bien entendu, les Métis et les communautés immigrantes. Le Canada demeure un pays d'immigration. La très grande majorité de ceux et celles qui l'habitent aujourd'hui ne sont pas des descendants de gens qui étaient là en 1867. C'est une constatation frappante. Ces gens doivent aussi être invités et être partie prenante de la discussion.

Votre résumé était très bien. Je suis entièrement d'accord. Il est important de se doter d'une organisation qui peut dépasser à la fois les aspects politique, technique et administratif, pour donner une grande vision de ce que ces célébrations peuvent être. Je crois que cette organisation devrait être indépendante et représentative.

L'hon. Stéphane Dion: Je suppose que tout le monde dira que le président d'une telle organisation devrait être bilingue.

M. Alexis Couture: Ce serait un excellent élément à mentionner.

M. Yvon Godin: S'il n'est pas qualifié, il ne peut pas.

Le président: Merci, monsieur Dion.

Monsieur Trottier, vous avez la parole.

M. Bernard Trottier (Etobicoke—Lakeshore, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie nos invités d'être ici.

Je suis heureux de vous revoir. Nous nous voyons maintenant si souvent que nous pourrions utiliser nos prénoms.

Ceux qui sont ici pour la première fois, je vous souhaite la bienvenue. Je vais quand même vous vouvoyer.

Comme mon collègue M. Gourde l'a dit, nous sommes ici pour vous écouter. Nous avons quatre ans pour bien planifier cette grande célébration. Nous ne voulons pas refaire le travail de Patrimoine canadien, mais nous voulons nous pencher sur la planification pour nous assurer que la dualité linguistique sera promue, à titre de pierre angulaire du fait canadien, de notre pays.

On veut qu'il y ait une grande participation aux préparations de la célébration, comme vous l'avez mentionné lors de vos commentaires. Je pense que cet objectif est très important.

On vise aussi la créativité. Comment peut-on créer une structure pour favoriser la créativité? On ne veut pas que les célébrations soient imposées par le gouvernement. Comment peut-on amener la population canadienne à nous faire part d'idées créatives? J'aimerais entendre vos commentaires à ce propos.

En 1967, j'avais 2 ans, mais je sais que des choses créatives ont été faites. Je me souviens de la chanson *Ca-na-da*, de Bobby Gimby. C'était marquant.

Que peut-on faire en 2017, compte tenu des nouvelles technologies et des nouvelles forces qui existent dans ce pays? Que peut-on faire pour favoriser la créativité, afin qu'on se souvienne de 2017 pendant longtemps?

On va peut-être commencer par M. Couture, car lorsqu'on parle de créativité, on pense souvent à la jeunesse pour avoir de nouvelles idées.

● (1155)

M. Alexis Couture: Je vous remercie de votre question.

En effet, créativité et jeunesse vont de pair. C'est un stéréotype positif. Toutefois, je travaille dans le domaine du droit, donc la créativité n'est pas vraiment mon domaine d'expertise.

Depuis tout à l'heure, on parle d'un organisme indépendant. Je crois qu'il devrait avoir pour mandat de définir une vision de ce qu'on célèbre. Lorsqu'on a au moins un cadre ou un certain contexte dans lequel travailler, par la suite, la façon dont on livre l'expérience et dont on s'y rattache peut être définie par différents partenaires à différents niveaux. L'important est que, quand on en arrivera à la mise en oeuvre sur le terrain et à ce qui va toucher directement les Canadiens, on ne demande pas à un agent de Patrimoine canadien de venir jouer, dans nos communautés, le rôle de maître de cérémonie lors d'un banquet. Ce ne serait pas très bien reçu, à moins que ce ne soit un agent absolument exceptionnel. Il faut donc se fier aux communautés et à nos institutions et organismes qui travaillent déjà sur le terrain.

Par ailleurs, comme vous l'avez mentionné, les nouvelles technologies vont nous permettre de communiquer et d'échanger beaucoup plus rapidement qu'il y a 50 ans. J'ai peine à imaginer ce que ce sera dans 50 ans.

Dans ce contexte, il faut créer l'occasion, avec certaines ressources. On peut utiliser du matériel librement, qu'on peut ensuite modifier, adapter, réinterpréter et diffuser. Il serait intéressant de voir des portails de partage et d'échange, par exemple. Le forum est déjà dépassé; cet outil n'existe presque plus. On est maintenant sur Twitter et dans les médias sociaux où on peut créer et animer des discussions et des échanges.

Finalement, il ne faut pas hésiter à voir grand quand on parle de créativité. Je pense qu'une des idées les plus intéressantes sur le plan de la créativité est de jumeler des gens qui ne se connaissent pas, qui ne se comprennent pas nécessairement et de leur dire de s'amuser.

On pourrait facilement imaginer un représentant des Premières Nations de l'Alberta discuter avec quelqu'un de descendance écossaise qui se trouve au Cap Breton et créer ensemble un projet artistique ou culturel. Je pense que de telles initiatives peuvent se faire à faible coût et avoir un effet absolument phénoménal.

Vous connaissez probablement le lieu historique national de Grand-Pré, qui a obtenu de l'UNESCO le statut de site du patrimoine mondial de l'humanité, cet été. Il y a quelques années, un grand arbre emblématique de Grand-Pré est tombé. Trois artistes ont en fait une sculpture tridimensionnelle à 360°. Une partie a été réalisée par un artiste anglophone de la région, une autre par une artiste acadienne et une autre par un artiste des Premières Nations. Le choc de ces cultures a créé quelque chose de phénoménal qu'on n'aurait pas pu imaginer. Je pense que pour le 150^e anniversaire de la Confédération, on peut créer quelque chose de semblable.

M. Bernard Trottier: Je vais prendre le temps qu'il me reste pour m'adresser aux représentants du QCGN.

[Traduction]

Quelles structures devrions-nous mettre en place pour promouvoir la créativité dans le contexte de la dualité linguistique? Comment pouvons-nous la promouvoir et veiller à ce qu'elle ait sa place dans les célébrations de 2017?

Mme Lorraine O'Donnell: J'ai participé, en 2008, aux célébrations entourant le 400^e anniversaire de la ville de Québec. Les organisateurs avaient mis en place un processus très concret, qui semblait très bien fonctionner: la ville disposait de fonds — fédéraux et provinciaux je crois — pour financer des projets et les gens pouvaient présenter leurs projets. J'ai participé à l'un des projets. Il s'agissait d'une exposition numérique très novatrice sur l'histoire de la communauté juive locale. C'était un projet créatif car il permettait aux membres de la communauté de collaborer. La communauté a créé son histoire et l'a communiquée en ligne, ce qui a renforcé sa vitalité.

Il y avait une vaste gamme de projets diversifiés, allant de celui que j'ai mentionné à la plantation d'un nombre déterminé d'arbres. Je crois que le thème central était le territoire historique ou quelque chose de similaire. Apparemment, les organisateurs ont été inondés de projets et ont eu de la difficulté à faire des choix. Par conséquent, je ne pense pas que les gens sont à court d'idées.

Pour répondre à votre question, vous pourriez fournir un cadre définissant le thème des célébrations et dresser une liste de projets admissibles. Il pourrait s'agir de projets architecturés autour d'un contenu défini, comme la dualité linguistique, l'histoire des communautés linguistiques en situation minoritaire ou l'histoire de la Confédération, par exemple. Ensuite, les gens présentent leurs idées.

• (1200)

M. Stephen Thompson: Monsieur Trottier, en ce qui concerne la dualité linguistique, n'oubliez pas que les jeunes francophones hors Québec et les jeunes anglophones au Québec sont la cohorte de jeunes les plus bilingues au pays. Réunir ces deux groupes pour développer des projets est un exercice de dualité linguistique en soi. Le résultat de leur travail reflétera la dualité linguistique.

M. Bernard Trottier: Merci.

[Français]

Le président: Nous allons faire une pause, mais avant cela, j'ai quelques questions à poser.

Il est clair que les institutions fédérales vont respecter la Loi sur les langues officielles dans le contexte du 150^e anniversaire, qu'il s'agisse des ministères, des agences, des sociétés de la Couronne, des commissions ou d'autres institutions.

[Traduction]

Si une commission indépendante était créée, je pense qu'il va de soi qu'elle devrait respecter la Loi sur les langues officielles et utiliser les deux langues officielles.

Qu'en est-il des organismes tiers et des groupes indépendants, partout au pays, qui bénéficient de subventions du gouvernement fédéral pour les célébrations du 150^e anniversaire? Devraient-ils être tenus d'organiser leurs célébrations du 150^e anniversaire dans les deux langues officielles?

Si je pose la question, c'est qu'il existe deux modèles de financement. La disposition relative au bilinguisme figure dans certaines ententes de subventions et de contributions conclues avec le gouvernement du Canada, mais la majorité en sont dépourvues.

Par exemple, le gouvernement du Canada alloue quelque 150 millions de dollars par année à des organismes de sport indépendants partout au Canada. À ma connaissance, la disposition relative au bilinguisme figure dans toutes les ententes qu'il conclut avec ces derniers. C'est pourquoi Hockey Canada et le Conseil canadien du ski fonctionnent dans les deux langues officielles. Cependant, cette disposition ne figure pas dans la plupart des autres ententes de subventions et de contributions au Canada, parce que ces groupes ne fonctionnent pas dans les deux langues officielles.

Si nous allouons des fonds à des organismes tiers indépendants, au moyen d'ententes de subventions et de contributions, pour les célébrations du 150^e, la disposition relative au bilinguisme devrait-elle figurer dans ces ententes, même si cela fera grimper la facture? Je pense que votre avis à ce sujet intéresserait le comité.

Mme Marie-France Kenny: Je vais répondre la première, si vous le permettez. À mon avis, oui, la clause doit y figurer, car la dualité linguistique est l'une des richesses de notre pays qu'il faut célébrer. Il faut non seulement veiller à insérer une disposition linguistique, mais une disposition linguistique solide.

Je vis en Saskatchewan. Je ne veux pas être laissée-pour-compte, comme dans « On aurait peut-être dû inviter quelques vrais francophones ou quelques francophones de service ». Je veux participer à l'organisation de ces célébrations. Je veux que des francophones et des anglophones se rencontrent et célèbrent ensemble. Je veux discuter avec mes voisins et je veux qu'ils discutent avec moi. Nous devons apprendre à nous connaître et nous ne le faisons pas assez.

Les francophones et les anglophones ont tendance à organiser leurs fêtes chacun de leur côté. C'est donc l'occasion de créer des partenariats. Si vous allouez des fonds à la ville de Regina, je pense que les célébrations doivent être bilingues. Si vous allouez des fonds à la Saskatchewan, il faut insérer une clause relative au bilinguisme dans l'entente. Pour moi, il serait malvenu et antipatriotique de ne pas le faire.

M. Stephen Thompson: Le QCGN est toujours parti du principe que si l'argent vient du fédéral, il faut respecter les lois fédérales. Par conséquent, si l'argent vient du fédéral, il faut respecter la Loi sur les langues officielles. Cependant, vous comprendrez qu'il nous est parfois difficile de mettre cette logique en pratique, puisque notre organisme est basé au Québec. En effet, selon notre principe, tous les paiements fédéraux versés au Québec devraient s'accompagner d'une prestation de services en anglais, ce qui pose problème. Quoiqu'il en soit, en principe, il faut respecter les lois fédérales si l'argent vient du fédéral.

Je vais enlever, pour quelques instants, mon chapeau de représentant du QCGN et me mettre à la place d'une personne qui travaille pour un organisme communautaire. Voulons-nous imposer des exigences ou des dispositions relatives au bilinguisme à des organismes ayant pour but de promouvoir et de créer un environnement dans lequel nos langues officielles peuvent s'épanouir et se développer? Si un organisme communautaire francophone veut organiser une activité pour célébrer le 150^e anniversaire de la Confédération en Alberta, voulez-vous insérer une disposition relative au bilinguisme dans l'une de leurs ententes de subventions et de contributions? Probablement pas, car ce projet aurait pour but de créer un espace et un environnement sécuritaire pour parler et découvrir l'une de nos langues officielles. Exiger que l'anglais soit parlé dans le cadre de ce même projet irait à l'encontre du but visé.

C'est une question complexe.

•(1205)

[Français]

M. Alexis Couture: Je crois qu'il est important de faire la distinction entre le fonctionnement et l'offre des services, d'une part, et la promotion, d'autre part.

Je verrais très mal qu'un accord de contribution de 5 000 \$ pour un groupe culturel à Havre-aux-Maisons, aux Îles-de-la-Madeleine, s'accompagne de l'exigence de fonctionner dans les deux langues. Je crois que c'est d'abord une question d'échelle. Lorsqu'on reçoit beaucoup d'argent, en raison de l'ampleur même du projet, c'est important d'être inclusif. Il est important que le gouvernement vise la promotion de certains petits événements communautaires rassembleurs. Il serait alors plus intéressant de souligner l'importance de la promotion de la dualité linguistique, et donc d'atteindre cet équilibre entre les deux.

À la fédération, nous faisons des efforts pour que nos événements soient accessibles aux jeunes qui ne maîtrisent pas nécessairement le français. Cependant, il est clair que notre langue de fonctionnement est le français, et c'est important pour nous. Par ailleurs, dans nos événements, nous faisons la promotion de la dualité linguistique. Il faut trouver un équilibre entre ces deux éléments. Chaque dollar ne doit pas être associé à l'exigence de fonctionner et de donner un service dans les deux langues. Cela doit plutôt dépendre du contexte.

Le président: Merci.

On va faire une pause d'une dizaine de minutes.

•(1205)

_____ (Pause) _____

•(1215)

Le président: Nous poursuivons la 58^e séance du Comité permanent des langues officielles. Nous avons 30 minutes pour les questions et commentaires.

Monsieur Lauzon, vous avez la parole.

•(1220)

M. Guy Lauzon (Stormont—Dundas—South Glengarry, PCC): Merci, monsieur le président.

Bienvenue à nos invités. Vos présentations étaient très intéressantes.

Plusieurs d'entre vous ont mentionné que les célébrations de l'événement devaient être dans les deux langues officielles, et je suis d'accord là-dessus. Pouvez-vous me donner des exemples de la façon dont cela pourrait fonctionner? Quand les célébrations se font dans les deux langues à Chicoutimi, par exemple, qui est une ville très francophone, devrait-on y faire participer les anglophones?

Je pose la question à Mme Kenny.

Mme Marie-France Kenny: C'est un peu difficile pour moi de répondre, puisque je ne représente pas mes amis anglophones. Cependant, je peux vous dire d'emblée, comme francophone, que s'il y a des anglophones à Chicoutimi, il faut qu'ils participent et célèbrent avec nous.

M. Guy Lauzon: Les célébrations doivent-elles être dans les deux langues, selon vous?

Mme Marie-France Kenny: Nous voulons favoriser le dialogue, et pour ce faire, il faut que les célébrations soient dans les deux langues.

[Traduction]

M. Guy Lauzon: Monsieur Thompson, à Lethbridge, en Alberta, par exemple, nous célébrerons le 150^e anniversaire. Est-ce que tant des anglophones que des francophones devraient participer à la planification des célébrations?

M. Stephen Thompson: Je vais répondre à votre question en utilisant l'exemple de Chicoutimi et non de Lethbridge.

La communauté anglophone du Québec a invariablement expliqué à ce comité que c'est la culture de notre communauté, pas forcément notre langue, qui nous préoccupe. La plupart des membres de notre communauté sont bilingues. Quelle place la dualité linguistique occuperait-elle dans les célébrations de l'anniversaire à Chicoutimi? Comment nous y reconnaitrions-nous?

Pour refléter la dualité linguistique dans les célébrations prévues à Chicoutimi, il faudrait consulter la petite communauté anglophone qui y existe et l'intégrer, d'une façon ou d'une autre, aux célébrations — comme par exemple la mentionner dans le programme officiel ou créer, dans la région de Chicoutimi, une production culturelle, une chanson, une pièce de théâtre ou une représentation d'art visuel qui en parle.

L'idée, c'est que les deux communautés organisent les festivités ensemble, et non le contraire.

M. Guy Lauzon: D'accord, mais avec tout le respect que je vous dois, je ne vois pas les choses de la même façon.

Pour tout vous dire, ma langue maternelle est le français. J'ai dû apprendre l'anglais à l'âge adulte. Je suis en apprentissage perpétuel, j'essaie de perfectionner mon français. Ce qui m'aide, c'est d'évoluer dans un milieu francophone ou bilingue, comme la Chambre des communes ou ce comité, parce que le français y est abondamment utilisé, ce qui m'aide à me perfectionner et à absorber davantage cette langue. Je sais que c'est difficile, mais si je prends l'exemple de Chicoutimi, les anglophones qui participeraient aux célébrations et qui entendraient parler français la moitié du temps apprendraient, par osmose, quelques mots de français et vice versa pour les francophones. La communauté francophone et anglophone...

Je pense que les deux langues officielles doivent être utilisées durant les célébrations. Si les francophones organisent leurs célébrations avec la participation d'anglophones et vice versa, cela permettrait, à mon avis... Cela freine notre progression. Essayer de devenir bilingue n'est pas une mince affaire, comme vous le savez tous, mais je pense que nous devons tirer profit de toutes les occasions pour promouvoir le bilinguisme.

Si nous voulons un jour être en mesure de dire « Soyons bilingues et célébrons les deux langues officielles », alors nous devrions utiliser les deux langues officielles durant les célébrations. Voilà mon point de vue.

• (1225)

[Français]

Monsieur Couture, aimeriez-vous mentionner quelque chose à ce sujet?

M. Alexis Couture: Je pense que votre question contient deux mots importants: le premier est « représentation » et le deuxième, « accessibilité ». D'abord, pour ce qui est de la représentation, il est important que les communautés, qu'elles soient anglophones ou francophones, se voient comme étant représentées dans les célébrations, et ce, peu importe où elles se trouvent.

M. Guy Lauzon: Également?

M. Alexis Couture: Il faut que ce soit de façon égale, en fonction de leur poids et de leur rôle. Je pense que c'est simplement important qu'elles soient présentes.

Vous parliez de l'Alberta. Parmi les premiers colons de l'Alberta, il y avait des membres des communautés francophones. C'est donc important que ces dernières soient présentes. C'est aussi le cas pour l'ensemble du pays. Il faut donc qu'il y ait une représentation. La communauté pourrait, de concert avec les organisateurs, déterminer quelle serait cette représentation.

Le deuxième point est la question de l'accessibilité. Je pense que le fait d'organiser un événement bilingue en tous points peut parfois nuire à ce dernier. Toutefois, s'il est accessible à quelqu'un qui ne parle qu'une des deux langues officielles, on atteint alors un de nos objectifs. Je pense que c'est important de le faire de cette façon, c'est-à-dire que les communautés soient représentées, mais aussi que les événements soient accessibles.

Le président: Merci.

Monsieur Benskin, vous avez la parole.

[Traduction]

M. Tyrone Benskin (Jeanne-Le Ber, NPD): Bonjour. Bienvenue.

Toutes vos présentations étaient magnifiques. C'est toujours un plaisir d'écouter Mme Kenny, car nous partageons certains points de vue.

Cela fait longtemps que nous, en tant que pays, n'avons pas eu de bonnes discussions au sujet des langues officielles et, pour moi,

[Français]

les célébrations du 150^e anniversaire représentent une occasion parfaite pour avoir cette discussion, cette conversation, et partager ce qui se passe. Pour moi, c'est vraiment dangereux de commencer à parler de

[Traduction]

bilinguisme comme s'il s'agissait d'une entité, d'une chose ou d'un article qui doit être égal à tous. C'est une question d'accessibilité, comme l'a expliqué M. Couture de façon très éloquent.

Vous venez de m'apprendre quelque chose sur l'Alberta: là-bas,

[Français]

le premier regroupement ou village était composé d'une communauté francophone. C'est quelque chose qu'on a besoin de savoir sur notre pays, c'est-à-dire l'histoire à cet égard.

[Traduction]

Pourriez-vous nous parler de l'importance de l'accessibilité? Pour moi, cela ne signifie pas que le français et l'anglais doivent être sur un pied d'égalité; cela signifie simplement que les projets organisés en français dans les communautés francophones sont accessibles en anglais, afin que ceux qui ne parlent pas français puissent comprendre les origines de la communauté, de comprendre son histoire et de la célébrer, sans que la communauté ne soit obligée d'édulcorer les projets, si je puis m'exprimer ainsi.

La même chose s'applique à la communauté anglophone. Ses célébrations sont organisées en anglais au Québec, et sont accessibles en français, de sorte que

[Français]

quand les francophones arriveront à cette célébration, ils verront que cette dernière comprend l'histoire de cette communauté.

[Traduction]

Puis-je vous demander de commenter cette déclaration philosophique ou de nous faire part de vos commentaires à ce sujet?

Mme Marie-France Kenny: Je suis d'accord avec l'accessibilité. Je ne veux pas me retrouver dans une situation où des gens me lisent des choses en français et en anglais. Je veux que les célébrations reflètent la dualité linguistique. Je veux voir des artistes francophones, anglophones, métis et des artistes des Premières nations. Je suis entièrement d'accord.

J'ai présidé les célébrations du 100^e anniversaire de la ville de Regina. Ils m'ont nommée à ce poste, parce que je suis une bonne organisatrice et que la société d'État pour laquelle je travaillais m'a proposé de le faire. J'étais aussi la seule francophone du comité organisateur. Par conséquent, une petite partie des célébrations s'est déroulée en français. Cela ne se serait peut-être pas produit si je n'avais pas siégé à ce comité.

Si une ville ou une région veut planifier un projet, il est important que les communautés le fassent de concert. Il est important que les francophones n'organisent pas un spectacle francophone avec un peu d'anglais ou vice versa. Nous devons nous asseoir autour de la même table, planifier et célébrer ensemble.

• (1230)

Mme Lorraine O'Donnell: J'ai quelques mots à dire au sujet de l'accessibilité.

En ce qui a trait à la forme, de bonnes idées ont été formulées pour la réalisation des projets, de manière à ce qu'une fois terminés, ils soient disponibles dans les deux langues.

À cet égard, je voudrais signaler au comité le travail de Benoît Côté, de l'Université de Sherbrooke, qui a mis sur pied le programme novateur PÉLIQ-AN visant à rapprocher les étudiants francophones et anglophones du Québec. Il se fait du bon travail relativement à la forme.

Je voudrais aussi dire un mot sur le contenu. À la pause, nous parlions avec M. Dion de ce qui est célébré exactement. Nous n'en avons pas discuté beaucoup aujourd'hui. Si on met l'accent sur la Confédération en tant qu'acte juridique — sur l'histoire des réunions de Charlottetown, de Québec, et ainsi de suite —, je pense qu'on soulèvera certaines questions d'accessibilité très intéressantes. En effet, comme Stephen et d'autres intervenants l'ont indiqué, la Confédération a été en soi un compromis. On s'est employé à résoudre des différends très importants entre ce que l'on concevait à l'époque comme deux nations, l'anglaise et la française. Je vous dirais que l'accessibilité doit être envisagée tant sous l'angle de la forme que sous l'angle du contenu, de telle sorte que l'objet de la célébration soit intrinsèquement inclusif et que les gens se reconnaissent dans le contenu également.

[Français]

Le président: D'accord, merci.

Monsieur Chisu, vous avez la parole.

M. Corneliu Chisu (Pickering—Scarborough-Est, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présentation. Je vais continuer en anglais, parce que je parle mieux l'anglais que le français.

[Traduction]

Au sein du comité, je pense être le seul membre né hors du pays, mais peut-être pas. Quoi qu'il en soit, je viens d'un pays où trois langues sont parlées, le hongrois, le roumain et l'allemand, et j'aime beaucoup le bilinguisme canadien.

Je peux vous dire également que l'un de mes rôles consiste à promouvoir la langue française dans ma circonscription, qui comprend les villes de Pickering et de Scarborough. À Pickering, nous avons eu le privilège de hisser pour la première fois le drapeau franco-ontarien. Une école d'immersion française vient tout juste d'ouvrir ses portes dans ma circonscription. Il sera très important pour moi de mettre en valeur la dualité linguistique, donc les deux langues de notre pays, lorsque nous célébrerons le 150^e anniversaire du Canada.

J'aimerais que vous me disiez comment nous devons nous assurer de la participation des provinces et des municipalités, pour que les trois pouvoirs publics participent aux célébrations. Je sais qu'à l'échelon fédéral existe la Loi sur les langues officielles, qui exige que nous respections les langues française et anglaise. Mais que faisons-nous avec les provinces? Le 150^e anniversaire n'est pas seulement un anniversaire fédéral. C'est l'anniversaire de tout le pays, et les pouvoirs publics aux trois échelons doivent le célébrer. Nous fêtons un acte fondateur qui a une grande importance pour tout le pays.

À titre d'exemple de mon point de vue, dites-moi, par exemple, comment l'association des Franco-Ontariens pourrait, selon vous, faire la promotion de tous les événements dans les deux langues officielles. Le besoin existe.

Dans ma circonscription, par exemple, des gens sont venus du Québec pour s'établir à Pickering, il y a 40 ou 50 ans, pour diverses raisons. Ils adorent la langue française même si ce sont des anglophones ou des membres d'un autre groupe linguistique.

Comment pourrions-nous, selon vous, tirer profit de la coopération des trois échelons de pouvoirs publics autour de cet anniversaire?

• (1235)

Mme Marie-France Kenny: Il pourrait être important de tenir compte de l'existence d'un ministre responsable des affaires francophones dans chaque province et chaque territoire. Ces ministres forment ce qu'on appelle la Conférence ministérielle. D'ailleurs, ils sont actuellement réunis à l'occasion d'un forum économique qui se tient à Gatineau, et je dois dire qu'il y a maintenant un ministre responsable des affaires anglophones au Québec. Donc, je crois qu'il serait important de faire appel à la participation de la Conférence ministérielle.

Je pense en outre — et M. Chong l'a mentionné — que, lorsqu'on transfère de l'argent à une province, ce n'est pas seulement pour qu'elle se rappelle l'existence des francophones. Il faut que les francophones puissent participer dès le départ aux programmes et aux projets créés, alors il est important de se doter d'une clause linguistique,

[Français]

une clause linguistique musclée. J'ajoute « musclée » parce que, parfois, la clause linguistique est présente, mais elle n'est pas très concrète, disons.

[Traduction]

Je pense qu'une telle clause aura des retombées importantes.

Inviter la Conférence ministérielle à participer est également une excellente idée.

M. Corneliu Chisu: Et qu'avez-vous à nous suggérer concernant les autorités municipales et régionales? Par exemple, la région de Durham n'est pas bilingue, ni la ville de Toronto. La province peut avoir un ministre qui se consacre au dossier, mais comment peut-on amener les municipalités à participer? Il faut pouvoir agir encore plus profondément.

Mme Marie-France Kenny: Si nous transférons de l'argent à une ville, nous devrions prévoir une clause linguistique incluant la minorité francophone...

Mais il n'y aura pas nécessairement une minorité anglophone ou francophone partout. Je ne dis pas qu'il faut faire appel à des gens qui n'existent pas. Cependant il y a, par exemple, une population francophone importante à Edmonton et je crois que c'est le cas aussi à Pickering. De plus, il existe des organismes provinciaux regroupant les francophones et même des organismes locaux, et ces organismes peuvent mettre la main à la pâte. Je pense que nous devrions conclure des accords pour que les acteurs collaborent, au lieu d'œuvrer séparément.

Le président: Merci beaucoup.

Je cède la parole à Mme Michaud.

[Français]

Mme Élane Michaud (Portneuf—Jacques-Cartier, NPD): Merci beaucoup.

Je veux tout d'abord vous remercier de vos présentations. Elles étaient toutes très intéressantes.

Cela semble confirmer une chose que nous savions déjà et qui avait été mise en lumière lors de la comparution des gens de Patrimoine canadien, c'est-à-dire que vous voulez vraiment que la communauté s'implique profondément afin d'orienter les célébrations qui seront tenues dans chaque partie du Canada. J'espère que votre message va être bien entendu.

J'aimerais revenir un peu sur la question des clauses linguistiques, parce qu'elle m'a un peu interpellée.

Vous avez parlé de l'importance d'offrir un accès à tous. J'ose imaginer qu'on essaie d'encourager le dialogue et une meilleure connaissance entre les différents peuples fondateurs. Dans ma circonscription, il y a entre autres la communauté de Shannon dont, par le passé, une grande portion de la population était irlandaise. C'est un héritage important à mettre en valeur.

Toutefois, je me demande comment on peut arriver à offrir cet accès à tous les groupes linguistiques dans tous les coins du pays sans avoir de clause linguistique obligatoire. J'ai cru sentir tout à l'heure que certains d'entre vous n'étaient pas certains de sa nécessité. J'aimerais savoir comment vous concevez obtenir une telle accessibilité sans y rattacher une certaine obligation.

Monsieur Thompson, vous pourriez commencer.

[Traduction]

M. Stephen Thompson: Notre réseau, le QCGN, a travaillé sur les clauses linguistiques dernièrement en consultation avec Agriculture Canada, concernant Cultivons l'avenir 2. Le QCGN et la minorité anglophone dans son ensemble appuient certainement les clauses linguistiques. Je laisse à Mme Kenny le soin de nous donner le point de vue de son organisme, mais ces clauses bénéficient de l'appui de tous. Le commissaire aux langues officielles s'est prononcé pour ces clauses, lui aussi.

Avec les clauses linguistiques, on avance parfois sur un terrain miné, notamment lorsqu'on est dans un domaine de compétence provinciale ou lorsque la compétence est partagée, comme en agriculture et en immigration. Mais il existe un mécanisme dont Agriculture Canada nous a parlé récemment. Il s'agit de protéger les droits lorsqu'on produit quelque chose avec de l'argent fédéral.

Supposons qu'un projet bénéficie d'une subvention fédérale. À la fin du projet, un document est produit, et aucune loi n'oblige la province à rendre ce document accessible dans les deux langues officielles. Au cours des négociations, le gouvernement fédéral verra à protéger les droits linguistiques relativement à ce document. Il le fera traduire et l'offrira dans les deux langues officielles. On pourra ainsi le rendre accessible.

• (1240)

[Français]

Mme Éleine Michaud: Croyez-vous que, dans le cadre des célébrations du 150^e anniversaire, une telle chose pourrait s'appliquer et assurerait une bonne représentativité et une bonne accessibilité pour les deux langues officielles?

[Traduction]

M. Stephen Thompson: Ça dépend de la nature du projet. Si c'est un projet réalisé en partenariat avec une province et que, pour un motif juridique ou pour un autre motif, elle est réticente à fournir l'information ou le produit dans les deux langues officielles, il peut y avoir un mécanisme prévoyant que c'est le gouvernement fédéral qui s'assure de la disponibilité dans les deux langues officielles.

[Français]

Mme Éleine Michaud: Je vais demander à M. Couture et ensuite à Mme Kenny d'émettre des commentaires assez brefs, s'il vous plaît, car j'ai des questions sur d'autres sujets aussi.

M. Alexis Couture: Il est important de garder en tête la question du contexte et de l'échelle. Il y a des contextes particuliers et il y a des échelles particulières. Par exemple, si un financement est accordé à des municipalités ou à des provinces, il sera accompagné de clauses linguistiques très fortes, parce qu'elles ont la capacité de les appliquer. Par contre, si le financement est accordé à une fête de quartier et qu'on l'accompagne de clauses linguistiques très fortes, plus personne ne posera sa candidature pour du financement, parce qu'on ne saura pas comment appliquer ces clauses.

Il s'agit plutôt de développer un modèle qui permettrait de mesurer l'accessibilité et de sensibiliser les gens à sa mise en place et aux étapes de sa mise en place. Ce n'est pas nécessairement par une clause linguistique en béton qu'on va réussir à le faire.

Bref, ça dépend du contexte et de l'échelle.

Mme Éleine Michaud: Merci.

Madame Kenny, qu'en pensez-vous?

Mme Marie-France Kenny: J'abonde dans le sens d'Alexis. Car si je fais une fête de famille et que, pour une raison, elle est financée — j'imagine qu'elle ne le serait pas —, je ne m'attends pas à être obligée de tout faire dans les deux langues.

Par contre, s'il est question d'argent qu'on transfère dans une province ou même dans une municipalité, selon moi, il est essentiel qu'il y ait une clause linguistique. En effet, trop souvent, nos communautés doivent aller se battre ensuite pour revendiquer leur juste part.

La clause linguistique ne devrait pas consister à donner de l'argent aux francophones. Ce n'est pas ça. Assurez-vous que les francophones sont assis à la table et qu'on travaille ensemble. C'est ce que je voudrais voir dans une clause linguistique. Il n'est pas question de répartir l'argent; il est question de se parler.

Mme Éleine Michaud: Parfait, merci beaucoup.

Le président: Vous pouvez poser une brève question.

Mme Éleine Michaud: D'accord.

Je m'adresse à M. Couture.

J'ai bien entendu vos propos. On doit avoir à peu près le même âge. C'est intéressant d'entendre parler de la jeunesse. Votre organisme est un organisme national. Vous avez dit que ce serait important d'avoir un rôle à jouer dans les préparatifs ou dans les festivités. Quel serait le rôle que vous voudriez jouer, de ce côté?

M. Alexis Couture: Notre organisation, tout comme plusieurs autres organisations communautaires au pays, veut évidemment être partie prenante. Nous voulons également pouvoir lancer des événements qui rejoignent la jeunesse. Cela revient au commentaire que j'ai fait plus tôt, lorsque je parlais d'initiatives faites par et pour les jeunes. Ce qui est fait par et pour les jeunes s'applique à nous et aux communautés anglophones du Québec, et cela aura une beaucoup plus grande incidence que si c'est conçu et lancé par quelqu'un d'autre.

En ce sens, qu'il s'agisse particulièrement d'être partie prenante des Jeux de la francophonie canadienne, qui auront lieu en 2017, ou du Forum jeunesse pancanadien, ou qu'il s'agisse encore de créer un événement en entier, c'est certain que cela fait partie des choses qu'on souhaiterait vraiment faire.

Mme Éloïse Michaud: Merci.

Le président: Merci.

Monsieur Wilks, vous avez la parole.

[Traduction]

M. David Wilks (Kootenay—Columbia, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci à tous d'être présents aujourd'hui.

Madame Kenny, vous dites que nous devrions essayer de tenir des événements de grande envergure pour que l'on puisse apprendre les valeurs principales du Canada. Voudriez-vous nous parler davantage de cette idée pour que je puisse comprendre ce que vous entendez exactement?

Mme Marie-France Kenny: En ce qui concerne les valeurs, l'une de celles qui m'importent le plus est l'équité ou la justice. Je pense que, si nous faisons un tour de table, il serait difficile de trouver une seule personne ne partageant pas cette valeur. À mes yeux, on ne peut être équitable sans tenir compte de l'inégalité entre les langues officielles. J'ai des droits égaux à ceux des autres. Mes besoins sont différents de ceux d'un anglophone, et les besoins des anglophones du Québec sont différents de ceux des francophones. Nous devons nous assurer de répondre à tous ces besoins.

Mes valeurs sont les mêmes que celles du QCGN. Elles sont identiques à celles de mon voisin d'en face, à Regina, qui ne connaît pas un mot de français. Nous avons les mêmes valeurs, mais nous avons tendance à ne pas nous parler ou à penser que nous avons de l'aversion l'un pour l'autre avant même de commencer à nous parler. Alors, pourrions-nous commencer par nous parler pour nous comprendre? C'est l'une des valeurs.

M. David Wilks: Pour faire suite à ce que vous venez de dire, vous avez parlé des valeurs communes. Pourriez-vous expliciter votre pensée sur les valeurs communes aux Canadiens français et aux Canadiens anglais et sur le lien de ces valeurs avec 2017?

• (1245)

Mme Marie-France Kenny: Sur le plan des valeurs, on peut dire que tous les Canadiens considèrent qu'il est important que leur pays soit prospère. Je pense que nos valeurs consistent à manifester du respect les uns pour les autres, bien que nous ayons tendance à ne pas toujours nous respecter. Je pense que, si vous posez la question, vous vous apercevrez que nos valeurs communes devraient nous amener à célébrer et à partager ensemble. Pas les francophones et les anglophones chacun de leur côté, mais ensemble.

Je pense qu'il est temps. Il est grand temps. Nous ne l'avons pas encore fait en 42 années d'existence de la merveilleuse Loi sur les langues officielles. Nous n'avons pas entrepris un véritable dialogue,

qu'il s'agisse des Québécois ou des gens de l'extérieur du Québec. Je ne parle pas des francophones, mais des gens en général. Nous avons tendance à ne pas nous parler, et nous devrions le faire.

M. David Wilks: Monsieur Thompson, vous avez dit qu'il faudrait encourager les Canadiens à voyager au Canada pour voir tout ce que le pays leur offre. Je pense que, de manière générale, le système des parcs nationaux réussit relativement bien à respecter les deux langues officielles.

J'habite en Colombie-Britannique, mais je suis originaire de Lethbridge, alors je voulais vous entendre parler de Lethbridge. Quelles améliorations préconiserez-vous concernant les deux langues officielles, hors du domaine des parcs nationaux, sur lequel nous semblons mettre beaucoup l'accent?

M. Stephen Thompson: Encourager les Canadiens à voyager au Canada en 2017 est une recommandation puisée dans le rapport du Comité du patrimoine canadien.

À quels endroits renforcer la dualité linguistique hors des parcs nationaux et comment le faire? Nous avons des institutions nationales avec un petit « i », où la dualité linguistique existe bel et bien. L'une d'entre elles est VIA Rail Canada. Un train merveilleux traverse le Québec et se rend jusqu'en Gaspésie. Nous avons un système routier merveilleux, la transcanadienne, qui est bordée de parcs provinciaux et nationaux. Des lieux canadiens et des lieux provinciaux d'intérêt national ont un lien direct avec la Confédération et avec les raisons ayant donné naissance à la Confédération. Rendre ces lieux accessibles, en particulier les lieux provinciaux, serait une façon d'y arriver, je crois. Promouvoir les voyages en 2017 à bord des trains du transporteur national, VIA Rail Canada, pourrait être une autre suggestion à retenir.

M. David Wilks: Merci.

Monsieur Couture, sans vouloir enlever quoi que ce soit aux autres personnes présentes, je tiens à souligner que, compte tenu de votre jeunesse, vous représentez l'avenir du Canada.

J'ai grandi dans le Sud de l'Alberta. L'anglais dominait, et le français était très peu parlé. À part l'immersion, comment pourrions-nous susciter la participation des jeunes et éveiller en eux le sentiment que les deux langues officielles sont importantes?

[Français]

M. Alexis Couture: Je serai bref.

Je pense qu'il est important d'augmenter notre compréhension et notre connaissance des communautés. Je suis Acadien et j'ai eu le privilège de vivre en Nouvelle-Écosse et au Québec. Je connais quand même cette question. En effet, lorsque j'étais au Québec, je parlais de l'Acadie, et les gens ne la connaissaient pas. En Acadie, les gens ne connaissent pas les francophones de l'Alberta.

Je crois qu'il est important que la francophonie se connaisse mieux, partout au pays. Cela passe par des exercices scolaires et par de grands rassemblements où les jeunes ont la chance de se rencontrer et d'apprendre à se connaître. On se rend compte lors de tels rassemblements que les jeunes repartent avec une vision canadienne des enjeux, et non plus une vision régionale, provinciale ou municipale des enjeux. En effet, ils se rendent compte qu'ils ne sont pas seuls et qu'ils existent partout. De plus, des enjeux sont partagés et sont importants pour tous. On va se rapprocher grâce à de tels rassemblements et échanges, que ce soit virtuellement ou physiquement.

Vous demandez comment faire pour accroître l'importance d'une telle chose. Or lorsqu'on ne sait pas que cela existe, on ne peut pas y accorder d'importance.

•(1250)

Le président: Je vous remercie.

Monsieur Dionne Labelle, vous avez la parole

M. Pierre Dionne Labelle (Rivière-du-Nord, NPD): Bonjour à tous. Je vous remercie d'être présents.

Je ne vous cacherai pas que j'ai un sentiment partagé, ce matin. En effet, nous nous livrons à un exercice imposé par la partie gouvernementale. Nous ne contrôlons pas l'ordre du jour du comité, évidemment. De plus, présentement, aucun budget n'est accordé ou prévu pour le 150^e anniversaire de la Confédération. Si on se fie aux représentants de Patrimoine canadien, aucun cadre n'a été élaboré à ce jour. Peu de personnes y travaillent. Nous trouvions donc prématuré de discuter avec les différents organismes avant même qu'on ait un peu une idée de l'ensemble, d'autant plus que d'autres sujets nous préoccupaient. Je pense ici aux conséquences des compressions à Radio-Canada sur les services francophones. On a aussi réduit le soutien aux hebdomadaires communautaires francophones et effectué des compressions à Destination Canada, initiative qui permettait de favoriser l'immigration francophone hors Québec. Je pense aussi à la fermeture prévue du Centre de sauvetage maritime de Québec et aux répercussions de la fusion des ambassades sur les services qu'on pourra y recevoir en français. Il est question aussi de stagnation. En tout cas, la semaine dernière, la stagnation du bilinguisme hors Québec m'a semblé évidente.

Je voudrais quand même profiter de votre présence pour dire qu'il va falloir être vigilant. En effet, le budget entourant le 100^e anniversaire de la Confédération était de 743 millions de dollars. On ne sait pas exactement vers quoi on s'en va. De plus, le ministère qui va s'occuper de ce budget va aussi s'occuper de la Feuille de route. On ne sait pas quel sera le budget alloué à la Feuille de route. Personnellement, j'ai une crainte, car lors de notre évaluation de la Feuille de route, nous avons constaté qu'on avait de la difficulté à déterminer quelles initiatives relevaient des responsabilités des différents ministères dans la défense de la dualité linguistique et lesquelles provenaient de la Feuille de route.

Et là, on ajoute un autre élément. Je ne sais pas si ça vous inquiète. Il y aura plus d'argent, évidemment. Cependant, on risque de limiter, de différentes façons, la portée de la Feuille de route, par exemple en assignant à la Feuille de route des sommes d'argent provenant du 150^e anniversaire. J'ai une certaine crainte à cet égard.

Madame Kenny, qu'en dites-vous?

Mme Marie-France Kenny: Je vous avoue que c'est la première fois que j'y réfléchis. Je n'y avais pas pensé avant que vous n'en parliez. Par contre, je dois vous dire que ça ne me préoccupe pas particulièrement. Les célébrations seront quelque chose complètement à part, à mon avis. Je ne vois pas comment ça pourrait faire partie de la Feuille de route.

Quant au financement qui existe déjà dans le cadre de programmes de certains ministères, c'était une préoccupation la dernière fois et ça l'est encore. Nous sommes préoccupés par l'éventualité que des ministères qui appliquaient des programmes de langues officielles décident de ne plus le faire en se disant qu'ils vont tout inclure dans la Feuille de route.

Or, comme on le sait, celle-ci est ponctuelle. Elle peut être renouvelée ou non, selon le contexte économique, au gré des gouvernements qui sont au pouvoir, etc. Ce serait très préoccupant, en effet, mais en ce qui concerne les célébrations, je ne vois pas comment on pourrait tout mêler. Je ne me sens pas particulièrement préoccupée.

M. Pierre Dionne Labelle: D'accord. C'est simplement une intuition que j'ai eue et que je voulais partager avec vous.

Nous allons faire preuve de vigilance face à cette question.

Mme Marie-France Kenny: Oui, nous resterons vigilants.

M. Pierre Dionne Labelle: Monsieur Couture, je vais revenir sur la question des jeunes.

Quand les célébrations du 150^e anniversaire auront lieu, je serai presque à la retraite. J'imagine que ce sera aussi le cas de plusieurs personnes dans la salle.

•(1255)

M. Yvon Godin: Hé, hé!

M. Pierre Dionne Labelle: Je regarde dans cette direction, et je regarde peut-être aussi M. Dion.

M. Yvon Godin: Il y a quelques vieux aux alentours.

L'hon. Stéphane Dion: Mais non, la retraite sera à 67 ans.

M. Pierre Dionne Labelle: Ce ne sera pas le cas pour nous, mais pour eux, quand ils arriveront à la retraite.

Je trouve que les membres du comité — et je dirais même que ça vous inclut également — ne représentent pas le Canada actuel, à part pour Tyrone, qui est manifestement issu d'une communauté culturelle. On parle du lien entre la jeunesse, les communautés culturelles, votre Parlement jeunesse, et ainsi de suite, et je trouve qu'il y a quelque chose à aller chercher là. Pour ma part, à titre de legs aux générations futures, j'aurais tendance à trouver 150 jeunes provenant de diverses communautés, préférablement bilingues, et de les laisser organiser le 150^e anniversaire. Je leur demanderais comment ils voient le Canada de demain. Ce serait fantastique.

Le président: Merci, monsieur Dionne Labelle.

Je vais céder la parole à M. Couture.

M. Alexis Couture: Je pense que ce n'est pas une mauvaise idée. Si vous voulez gérer les budgets, qui seront certainement extrêmement importants, vous voudrez tout de même avoir un certain appui technique. Quoi qu'il en soit, je sais pour ma part que je ne voudrais pas les gérer tout seul.

J'aimerais souligner l'importance d'être inclusif dans le cadre de planifications de ce genre. On a mentionné à plusieurs reprises l'idée qu'une organisation indépendante gère le 150^e anniversaire. Or si cette organisation a un conseil d'administration, pourquoi des représentants de la jeunesse n'y siègeraient-ils pas? Comme on l'a mentionné, il s'agirait de représentants de la jeunesse dont le rôle de porte-parole serait significatif, et non de jeunes qui seraient là simplement parce qu'ils sont jeunes.

Le président: D'accord, merci.

Madame Bateman, vous disposez de deux minutes.

Mme Joyce Bateman: Je vous remercie, monsieur le président.

[Traduction]

Merci à vous tous d'être venus aujourd'hui.

[Français]

J'aimerais poser une question sur l'éventuelle composition d'un comité. Selon vous, quels devraient être le mandat et la composition de ce comité?

Nous pourrions peut-être commencer par Mme Kenny.

Mme Marie-France Kenny: Comme Alexis l'a dit, je crois que sa composition devrait être représentative.

Mme Joyce Bateman: Est-ce qu'il s'agirait de trente personnes, de deux personnes? Comment envisagez-vous la chose?

Mme Marie-France Kenny: C'est difficile de répondre à cela. On parle tout de même de grandes célébrations partout au Canada. Par contre, je vous dirais qu'il doit nécessairement y avoir une personne anglophone du Québec, une personne anglophone de l'extérieur du Québec, une personne francophone de l'extérieur du Québec, des jeunes, des Premières Nations, des Métis et des représentants de communautés ethnoculturelles. On parle donc déjà d'une dizaine de personnes. Le but serait d'assurer que les divers groupes qui constituent le Canada, notamment les jeunes et les aînés, seront représentés.

[Traduction]

Mme Joyce Bateman: Monsieur Thompson, avez-vous une vision légèrement différente de la composition de ce comité? Pensez-vous que son mandat ou son modèle de gouvernance devraient être différents?

[Français]

Comment voyez-vous cela?

[Traduction]

M. Stephen Thompson: Si je comprends bien, madame Bateman, le Comité des langues officielles se penche sur les célébrations du 150^e anniversaire de la Confédération dans le but de veiller à ce que la dualité linguistique y soit représentée, alors je pense que nous n'avons aucune observation à faire sur la composition de l'organe de gouvernance qui sera établi pour gérer le dossier, quel que soit cet organe. Nous tenons seulement à répéter ce que nous avons déjà dit aujourd'hui, à savoir que nous appuyons certainement nos collègues présents à la table aujourd'hui dans leurs efforts pour veiller à ce que les minorités de langue officielle du Canada, l'anglaise et la française, soient représentées. C'est notre unique souci.

[Français]

Mme Joyce Bateman: Je vous remercie.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup, madame Bateman et monsieur Thompson.

Nous avons terminé la partie de la réunion consacrée aux témoignages. Je voudrais remercier les trois groupes et les six témoins qui se sont présentés devant nous aujourd'hui. Je crois que vos témoignages nous seront passablement utiles, à nous et aux analystes.

Nous avons deux points à traiter avant d'ajourner nos travaux. Il ne reste que deux minutes à la réunion.

[Français]

Tout d'abord, notre séance de jeudi prochain est annulée, car la Chambre des communes a adopté l'horaire du vendredi pour la journée de jeudi.

[Traduction]

Nous nous réunirons simplement mardi prochain.

Deuxièmement, nous devons adopter le budget de cette étude. M. Gourde a présenté une motion à ce sujet, si je ne m'abuse.

[Français]

Il s'agit d'un montant de 23 200 \$.

[Traduction]

Le comité veut-il débattre de la motion visant à adopter ce budget?

Allez-y, monsieur Godin.

[Français]

M. Yvon Godin: Je voudrais juste savoir si ce montant inclut le rapport du comité.

Le président: Absolument.

M. Yvon Godin: Est-ce que c'est inclus dans ce budget?

[Traduction]

Le président: Lorsque le comité décide d'effectuer une étude, il est sous-entendu, en langage parlementaire, qu'un rapport sera...

• (1300)

M. Yvon Godin: Ce n'est pas le sens de ma question. Je veux savoir si le budget comprend la rédaction du rapport.

Le président: Oui.

M. Yvon Godin: Il est question de personnes qui viendront.

Le président: Oui.

D'autres commentaires?

[Français]

Mme Joyce Bateman: Nous n'avons pas le temps, n'est-ce pas?

[Traduction]

Le président: Soyez très bref, je vous prie.

[Français]

Mme Joyce Bateman: J'aimerais souligner un élément à considérer dans l'avenir. Je voudrais que nous utilisions nos appareils de vidéoconférence, puisque le gouvernement a investi dans cet équipement. Nous avons 18 000 \$ pour les voyages et les déplacements, mais il serait peut-être possible de réduire ce montant par l'utilisation de la vidéoconférence.

[Traduction]

Le président: Donc, si le comité le souhaite...

[Français]

M. Yvon Godin: J'aurais des questions là-dessus, mais ça irait trop loin.

[Traduction]

Le président: Nous avons déjà débattu de cette question. À moins qu'il s'agisse d'une suggestion, auquel cas je la prendrai en délibéré. D'ici à ce que le comité décide clairement de procéder de cette autre façon, nous continuerons de préparer le budget de la même manière.

Sans attendre plus longtemps, nous passons au vote. Qui est pour le budget proposé par M. Gourde?

(La motion est adoptée. [Voir le Procès-verbal])

Le président: Merci beaucoup.

La séance est levée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>